

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 20 NOVEMBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 10 NOVEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, M. LE CLECH, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, Mme JOLY, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme GENOVESI (pouvoir à M. GABRIEL), Mme CORDON (pouvoir à Mme ROUBINET), Mme DE POIX (pouvoir à M. JEANMAIRE), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme MAYET), M. NABEDRYK (pouvoir à M. PARDIGON), Mme PAPONNAUD (pouvoir à Mme BERNARD), Mme GARRY (pouvoir à Mme RIVIERE-MARIETTE), M. INDJIAN (pouvoir à M. POIZAT).

**Absents:**

M. OLLIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 230 - Cession d'un pavillon situé 12 rue Brossolette au profit de la SCI 12 BROSSOLETTE.**

Le Président de séance rappelle que la Ville de Rueil-Malmaison est propriétaire depuis le 29 avril 2005 d'un pavillon sis 12 rue Pierre Brossolette.

Cette maison d'habitation de type R+1 élevé sur sous-sol, construit en 1930, mitoyen avec le pavillon du 14 de la même rue.

Dans le cadre d'une valorisation des actifs immobiliers communaux et après avis du service France Domaine, il a été décidé de procéder à la mise en vente de cette propriété.

Il est donc proposé à l'assemblée d'autoriser la vente de cette maison située 12 rue Pierre Brossolette, cadastrée section AH0005, moyennant un prix de 540 000 euros, au profit de la SCI 12 BROSSOLETTE.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le plan local d'urbanisme révisé, approuvé par délibération n° 278 du Conseil municipal du 21 octobre 2011 ;

Vu les cinq modifications simplifiées du plan local d'urbanisme révisé, approuvées par les délibérations n° 71, 72, 73, 74 et 75 du Conseil municipal du 29 mars 2012 ;

Vu la modification n°1 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 314 du Conseil municipal du 20 décembre 2012 ;

Vu la modification n°2 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 107 du Conseil municipal du 28 avril 2014 ;

Vu la modification n°3 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 123 du Conseil municipal du 1er juin 2015 ;

Vu la modification n°4 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 319 du Conseil municipal du 14 décembre 2015 ;

Vu la modification n°5 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n° 12 du Conseil de territoire du 30 juin 2016 ;

Vu la modification n°6 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n°16 du Conseil de territoire du 29 juin 2017 ;

Vu la modification simplifiée du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération n°24 du Conseil de territoire du 20 décembre 2017 ;

Vu la modification n°7 du Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°21 (85/218) du 18 décembre 2018 ;

Vu la modification simplifiée n° 7 du plan local d'urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°32 du 25 juin 2019 ;

Vu la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme révisé, approuvée par délibération du Conseil de territoire n°21-108/2021 du 13 décembre 2021 ;

Vu l'échange de courriers intervenu entre la Ville et la SCI 12 BROSSOLETTE ;

Vu l'avis des domaines ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 14 novembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 16 novembre 2023 ;

DECIDE la cession de la maison d'habitation, libre de toute occupation ou location située 12 rue Pierre Brossolette et cadastrée section AH0005, moyennant un prix de 540 000 euros, au profit de la SCI 12 BROSSOLETTE.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique définitif à intervenir, ainsi que toutes les autres pièces afférentes à cette cession.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 24 novembre 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20231120-lmc146881A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 24 novembre 2023